

**COMMUNE DE CHATILLON SAINT JEAN**

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingts, le neuf janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SAINT JEAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire Gérard FUHRER,

Etaient présents : Messieurs REGAZZONI Pascal, DEBRIS Roger, Mme Céline DINIS, Adjoints au Maire,

Mesdames ANTONIETTI Martine, SIBUT Colette, VORON Marie-Hélène, Messieurs GARCIA Roland, BENEZET Damien, VANHAECKE Gérard, MOURRARD Michel, ODEYER Bernard, Conseillers Municipaux

Etaient excusés : Séverine GONDEAU, Damien BENEZET, Marielle ROOSEBOOM (a donné pouvoir à Pascal REGAZZONI

Etait absente : Anne-Lise BARD

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

*Date de la convocation : le 3 janvier 2020*

Le compte rendu de la dernière séance du 12 décembre 2019 est adopté par tous les membres présents. Cependant Monsieur DEBRIS souhaite voir modifier les points suivants :

- « Il n'y a pas d'emplacement prévu pour les containers à Peroux »,
- « Il n'est pas prévu de changement de fenêtre sur le bâtiment abritant les associations dans le cadre de la dotation cantonale Patrimoine 2020 »,
- Les groupes électrogènes seront prochainement restitués à ENEDIS

Madame Martine ANTONIETTI est désignée comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente ses vœux à l'Assemblée.

Il présente également au nom de la municipalité ses condoléances à la famille BARD suite au décès de Jeannine.

**I - TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS**

**Point sur les travaux grêle**

Par arrêté du 18 décembre 2019, une subvention de l'Etat de 81 255 €, au titre de la DETR 2019 est accordée à la Commune.

En 2020, une demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux sur l'Église pourrait être sollicitée.

Madame Saunia MEKHALED remplaçante de Monsieur Jean-Pierre MILLET du Cabinet ALLIANZ, a déposé le 7 janvier 2020 un troisième chèque d'un montant de 150 000 €.

Monsieur DEBRIS fait un point sur l'avancement des travaux communaux. Il apporte également des précisions sur les travaux de toitures réalisés par VRH suite à une rencontre avec Monsieur BONNET :

- Lotissement « Les Jardins d'Octavéon » et « Le Rifz de la Joueuse : Il reste la couverture de quelques garages,
- Logements « Espace Gerin » : Tous les garages doivent être couverts,
- Logements « Giol » : Début des travaux le 07/01/2020,

Madame DINIS fait un point sur les travaux de peinture réalisés par l'entreprise ANDOLFATTO :

- Les deux salles de l'école du bas seront peintes d'ici les vacances de février.
- La Salle communale à l'étage : Elle est actuellement détapissée et les peintures seront faites dans la foulée, les éclairages seront posés par l'entreprise Sib'Elec.
- Dans le bâtiment à l'école des trois platanes, rue Sainte Cécile, les travaux de peinture dans la bibliothèque, la salle informatique et le bureau seront réalisés pendant les vacances d'avril 2020.

Des questions se posent quant à l'utilisation des différentes salles communales : L'activité du GIL « Peinture sur soie » pourrait utiliser la salle à l'étage rue d'Octavéon les utilisateurs se déplaceront dans les autres salles au fur et à mesure de l'intervention des peintres. En effet, il paraît compliqué d'utiliser la salle de réunion de la Salle Daniel Ardin pour une telle activité. Une redistribution dans l'utilisation des salles sera faite.

#### Point sur les travaux neige

De nombreux courriers ont été adressés aux différents propriétaires de parcelles jouxtant le domaine public afin qu'ils entreprennent les travaux d'égavage et d'abattage nécessaires afin de dégager les différentes lignes mais aussi éviter que par leurs chutes les arbres endommagent les clôtures ou bâtiments de leurs voisins mais surtout pour des raisons évidentes de sécurité des personnes.

La Commune a également fait réaliser des bornages afin de déterminer les limites et les propriétaires de certains arbres et ainsi faire abattre les arbres menaçants et dangereux.

Depuis le 14 novembre 2019, des administrés n'ont toujours pas de téléphonie fixe, d'internet. Malgré les interventions des élus, Maires, députés et sénateurs auprès des services de Orange, le problème persiste toujours. Cette situation est inacceptable, des abonnés sont reliés à la téléassistance, pour d'autres c'est un outil de travail...

Un grand nombre de poteaux et de lignes sont encore à terre 8 semaines après l'épisode neigeux.

La Commune a le sentiment d'être laissée pour compte. Aussi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré propose de déposer une plainte contre orange pour non-assistance à la personne. Ce point sera discuté lors de la prochaine réunion en G8.

Emmanuelle ANTHOINE organise une réunion le 23 janvier 2020 à 14h00 à Saint Donat avec Orange.

Toujours en matière de téléphonie, Monsieur le Maire s'interroge sur la mise en service de l'antenne relais de téléphone mobile à St Izier ? Orange avait donné la semaine 51 de 2019

#### Columbarium

L'entreprise DUMOULIN a débuté les travaux d'agrandissement du columbarium le 6 janvier 2020.

#### Etude Urbaine à proximité de l'Espace Gerin

Valence Romans Habitat a lancé une consultation pour le choix du maître d'œuvre. Après analyse des 15 candidatures reçues, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de négocier avec les deux premiers classés. Cette négociation portera sur la valeur technique de l'offre et la bonne compréhension du projet. La date retenue est le 16 janvier 2020 à 9h30.

## **II – FINANCES**

### **Point sur les finances :**

Monsieur le Maire rappelle que la prise en charge des assurances s'élève à environ 64 % du montant des dommages hors taxes. Or, la TVA doit être supportée par la commune pendant 2 années au moins avant d'être récupérée par le biais du Fonds de Compensation de la TVA. Des contacts ont été pris auprès de la Caisse d'Epargne pour un éventuel emprunt. Cependant la réunion de clôture prévue avec l'assureur n'a pas encore été fixée. Le montant de l'indemnisation précis n'est pas encore connu avec la décision de recourir à l'emprunt sera prise à l'issue de la procédure de clôture.

### **Dépenses d'Investissement :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents prend la délibération d'autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020.

**EDITO du Président de l'AMF** : Le Conseil Municipal a été destinataire de cet extrait relatif à la menace sur la fiscalité locale.

### **III – URBANISME**

Le point sur les autorisations d'urbanisme délivrées depuis le précédent Conseil est présenté par le Maire au Conseil Municipal :

- quatre Permis de Construire ont été accordés,
- un Certificat d'Urbanisme et une Déclaration d'Intention d'aliéner.

Monsieur le Maire précise que déjà 7 lots sur 10 ont été vendus dans le lotissement « Les Sablons »

Monsieur le Maire fait le bilan sur les autorisations d'urbanisme de l'année 2019 :

- 1 Permis d'Aménager,
- 14 Permis de Construire,
- 20 Déclarations Préalables dont deux retraits, 1 rejet tacite et 2 oppositions,
- 44 Certificats d'Urbanisme,
- 28 Déclarations d'Intention d'aliéner.

Affaire Gonnin : Audience au Tribunal Administratif de Grenoble le 28 janvier prochain à 9h30. Maître Lamamra représentera les intérêts de la Commune.

Permis de Construire pour la création d'une fromagerie : Le 23 décembre dernier, Monsieur le Préfet de la Drôme a fait part à la Commune de sa décision de ne pas déférer la décision de Monsieur le Maire pour ce permis accordé le 10 septembre 2019. Monsieur le Préfet invite la Commune à engager sans délai la modification du PLU afin d'adapter le contenu en fonction des nouvelles dispositions de la Loi ELAN autorisant les constructions et installations nécessaires à la transformation, le conditionnement et la commercialisation de produits agricoles.

Déclaration Préalable Riffard : Celle-ci a fait l'objet d'un recours gracieux par les Consorts Riffard. Celui-ci a été transmis au service instructeur de l'Agglo qui l'a soumis au service juridique.

### **IV – VALENCE ROMANS AGGLO**

#### Implantation sur la Commune des containers semi-enterrés : retour sur la réunion publique du 13/12/2019

Monsieur le Maire souhaite revenir sur le déroulement de la réunion et demande à Monsieur Roland GARCIA de faire un point sur le déroulement de celle-ci. Effectivement, la présentation n'était pas assez précise et il paraît nécessaire de compléter l'information.

Pour mémoire, l'Agglo prévoit sept emplacements sur la Commune mais pour l'instant trop de questions restent en suspens : lieux, accord des propriétaires, conventions, autorisation d'urbanisme...

Monsieur le Maire a fait le point avec l'Agglo en la personne de Monsieur BERGER, Responsable des études et projets à la Direction de la gestion des déchets : Une nouvelle réunion publique, avec une présentation précise site par site, est demandée par la Commune ainsi que la prise en compte des besoins des gîtes notamment.

#### Convention avec le Pôle ADS

Monsieur le maire rappelle que dans le contexte de désengagement des services de l'Etat, le service commun Application du Droit des Sols (ADS) a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 afin de proposer aux communes un service d'instruction des actes d'urbanisme.

A sa création 31 communes intègrent le service commun, en 2019 ce sont 41 communes qui confient l'instruction de tout ou partie des demandes d'autorisation du droit des sols.

En 2018, plus de 2 500 équivalents permis de construire ont été instruits. En 2019, l'activité du service instructeur devrait dépasser les 2 600 équivalents permis de construire instruits.

A la suite d'un travail de réflexion commun entre les élus, les agents des communes, le service ADS, ainsi que le comité de pilotage, il a été validé :

- des évolutions pour optimiser la collaboration entre les communes et le service instructeur :
  - le service commun est organisé en deux pôles territorialisés, un pôle sur le bassin de Romans et un pôle sur le bassin de Valence, pour une meilleure proximité avec les communes adhérentes
  - Des rencontres régulières, entre l'instructeur référant et la commune, sont planifiées au sein des bureaux ADS de Valence ou Romans. La fréquence est fonction du nombre d'équivalents PC instruits par an.
  - En plus de ces rencontres régulières les élus peuvent solliciter le service pour travailler en amont les projets.
- une modification des modalités de la participation financière des communes avec une diminution de la part fixe liée à la population communale établie à 20% du budget et la part variable répartie proportionnellement au nombre d'équivalents permis de construire instruits à l'année correspondant à 80% du budget.

Les modalités d'intervention du service commun de la communauté d'agglomération sont fixées par des conventions établies conformément aux dispositions de l'article L 5211-4-2 du Code Général des collectivités territoriales que la communauté d'agglomération passera avec chacune des communes concernées.

#### **Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 11 voix pour :**

**Autorise** le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec la Communauté d'Agglomération de Valence Romans et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions ;

**Confie** l'instruction des actes suivants au service commun ADS :

- permis de construire,
- permis d'aménager,
- - autorisation de Travaux
- - déclaration préalable maison individuelle,
- - déclaration préalable lotissement,
- - déclaration préalable située en zone de risque,
- - certificat d'urbanisme opérationnel (CUB)
- - décision préalable du Maire lorsque le projet porte sur une construction édifée sur un immeuble classé monument historique conformément aux dispositions de l'article R 425-23 du code de l'Urbanisme ;

A la lecture des documents, il manque les Autorisations de Travaux et le coût de traitement par document d'urbanisme. De plus, Monsieur le Maire fait remarquer qu'il est systématiquement demandé des pièces complémentaires pour les dossiers, ils doivent encore être déposés en plusieurs exemplaires. Cette multiplicité de papier alourdit la charge de travail du secrétariat. Monsieur le Maire va faire un mail en ce sens au service instructeur de l'Agglo afin de faire part des observations.

#### **V - QUESTIONS DIVERSES ET COMPTE RENDU DE REUNIONS**

- Réunion du SIVOS du 11 décembre 2019 : Il n'y avait pas de représentant de la Commune à cette réunion. Aussi Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu : Quelques travaux sont à prévoir, suppression d'une armoire remplacée par

quelques étagères. De plus, il semblerait qu'il n'y ait pas de reste à charge pour les communes suite à la remise en état après la grêle du 15 juin 2020.

- Convention de partenariat associative : Cette convention est passée entre l'Agglo et l'association ACTIOM. Elle vise à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé à destination des habitants de l'agglomération. Ce dispositif s'adresse aux jeunes sans emploi, seniors, agriculteurs, professions libérales, commerçants, chômeurs, intérimaires, artisans, certains salariés en CDD, certains salariés multi-employeurs ou plus généralement toutes personnes n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) portant généralisation de la couverture des frais de santé.  
Une rencontre est programmée le 14 janvier à 9h00 à la Mairie d'Eymeux. Monsieur le Maire contactera la personne responsable afin de fixer une date de rencontre en mairie de Châtillon-Saint-Jean.
- Elections Municipales : Elles se dérouleront les 15 et 22 mars 2020.
- Ouverture d'une Agence Immobilière EURimmo en janvier 2020 dans les locaux de M. BIBA.
- Formation à la collaboration PE-ATSEM : L'objectif de ce premier événement consiste à développer et enrichir une réflexion collective dans une démarche qui se poursuivra sur plusieurs années : le 12 février 2020 à 9h00.
- Visite à Runkel : Monsieur Michel KREMER, Maire de Runkel, a fait un retour et propose de recevoir une délégation d'élus le premier weekend de février ou durant la semaine. Participeront à cette rencontre : Monsieur le Maire, Martine ANTONIETTI et Marie-Hélène VORON.
- Réunion des Associations : Monsieur Pascal REGAZZONI souhaite programmer une rencontre SAMEDI 1ER FEVRIER de 9h30 à 11H00 en Mairie
- Vœux de la Municipalité samedi 18 janvier 2020 à 11h00 : Prévoir la commande des galettes des rois et l'achat des boissons.
- La dépose des illuminations est programmée samedi 25 janvier 2020.
- Recensement de la Population à partir du 16 janvier 2020 : Merci de réserver le meilleur accueil aux trois agents recenseurs : Anaïs DUMOULIN, Catherine BERARD et Fabienne MASSON.
- Devenir des deux CDD, un au service administratif, fin le 06/06/2020 et l'autre au service technique fin le 30/06/2020 : Monsieur le Maire précise que ce point a été discuté lors des entretiens individuels.

## **VI – INVITATIONS A VENIR**

- 10/01 à 10h : Mme ORARD ET M. RIGO visitent la salle qui accueillera la Collection Weiss
- 10/01 : Vœux Génissieux
- 11/01 à 17h : Vœux Valherbasse
- 13/01 : Vœux du Département à Chatuzange le Goubet,
- 18/01 à 11h : Vœux de Châtillon Saint Jean
- 19/01 à 11h : Vœux à Saint Paul les Romans,
- 20/01 : Vœux à Valence
- 21/01 à 18h30 : Commission Sociale de Châtillon
- 24/01 à 19h : Vœux d'Emmanuelle ANTOINE à Chatuzange le Goubet,
- 27/01 à 11h : Inauguration des bureaux rénovés du CDG 26 et Vœux,
- 30/01/ à 20h : SIVOS réunion de Bureau à Parnans

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 4 FEVRIER 2020 A 19H00**  
*La séance est levée à 22h00*